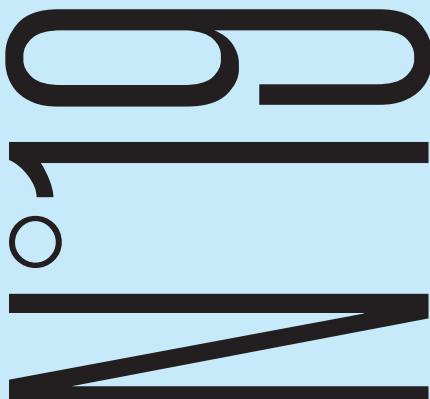




Expérimentations de Sécurité Sociale de l'Alimentation et associations de monnaies locales : quelles coopérations territorialisées ?

Angèle Dransart, Marie Fare,
Julie Le Calvez et Séverine Saleilles
— Décembre 2025



Sommaire

Les carnets de la chaire rendent compte de travaux réalisés dans le champ de l'ESS. En adoptant un format court et accessible, ils ont pour objectif de favoriser la transmission de connaissances aux organisations et personnes impliquées dans l'ESS mais aussi dans le monde universitaire (chercheur·es et étudiant·es et en ESS), afin de leur permettre de :

- Réfléchir et situer leur pratique,
- Accéder à des savoirs qui leurs sont utiles et applicables,
- Susciter la curiosité pour les activités de recherche en ESS.

Les carnets de la chaire peuvent donc être l'occasion de restituer une expérience pédagogique et/ou de recherche menée notamment dans le cadre de la chaire, mais également de proposer une synthèse ou une réflexion sur une question/un enjeu associé·e au champ de l'Économie Sociale et Solidaire.

Introduction	p. 5
1 • Analyser les innovations sociales transformatrices (IST) sous l'angle de l'intermédiation territoriale	p. 6
1.1 • Les éSSA et les AML, des initiatives au service d'une transformation sociale ?	p. 6
1.2 • L'intermédiation territoriale (IT) pour analyser la combinaison des IST	p. 7
1.3 • Les sept cas étudiés	p. 8
2 • Le rôle des AML dans les éSSA : trois idéaux-types pour trois formes d'IT	p. 9
2.1 • L'AML, intermédiaire centrale de l'éSSA	p. 9
2.2 • L'AML, intermédiaire périphérique de l'éSSA	p. 12
2.3 • L'AML, absente de l'intermédiation territoriale de l'éSSA	p. 13
Conclusion	p. 15
Bibliographie	p. 17
Biographie des autrices	p. 19

Expérimentations de Sécurité Sociale de l'Alimentation et associations de monnaies locales : quelles coopérations territorialisées ?

Angèle Dransart, Marie Fare, Julie Le Calvez
et Séverine Saleilles — Décembre 2025



Introduction

La Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) est **un projet politique de transformation du système alimentaire**, qui **repose sur trois piliers** : l'universalité, le conventionnement démocratique et un financement basé sur des cotisations dont l'assiette reste à déterminer (Martin et Cohen, 2024). Depuis 2022, une quarantaine d'expérimentations (plus loin, éSSA) testent à petite échelle cette proposition pour l'enrichir par le bas. Certaines expérimentations de SSA **coopèrent** avec (ou émanent) d'autres expériences plus anciennes qualifiées **d'Association de Monnaies Locales** (AML). Lancées en France en 2010, on en comptabilise 73 en circulation fin 2022 (cf. [carnet de la chaire ESS n°10](#)). Ces dispositifs monétaires, complémentaires de l'euro, sont destinés à circuler au sein d'un réseau territorialisé de prestataires, sélectionnés selon une charte construite démocratiquement, qui s'engagent dans **l'adoption de pratiques favorisant une transition socio-écologique de leur territoire**.

Fédérées au sein du Mouvement Sol, **les associations de monnaies locales s'interrogent sur leurs rôles au sein des expérimentations de SSA**. C'est dans cette optique **qu'une démarche de recherche coopérative** (cf. [carnet de la chaire ESS n°1](#)) a été impulsée au sein de la chaire ESS depuis le printemps 2024. **L'objectif** de ce carnet est **de restituer les principaux enseignements** d'une étude qualitative basée sur des entretiens semi-directifs menés **auprès d'acteurs et d'actrices** relevant de sept cas. **Dans quelle mesure les expérimentations de sécurité sociale de l'alimentation et les associations de monnaies locales coopèrent sur les territoires dans une perspective de transformation sociale ?**

Nous reviendrons dans un premier temps sur le projet de transformation sociale porté par les éSSA et les AML les inscrivant dans des formes d'innovations sociales transformatrices qui supposent pour coopérer des mécanismes d'intermédiation territoriale, puis nous analyserons le rôle des AML dans les éSSA au prisme de ce concept et enfin nous aborderons les freins relatifs à cette coopération.

1. Analyser les innovations sociales transformatrices sous l'angle de l'intermédiation territoriale

Au regard de leurs finalités ancrées dans des enjeux sociaux et écologiques, les éSSa et les AML semblent s'inscrire dans le champ des Transition Studies. Ce dernier offre des cadres heuristiques considérant les enjeux environnementaux comme un défi majeur supposant un changement systémique. L'analyse des formes de coopérations déployées entre éSSa et AML au prisme de l'intermédiation territoriale semble ainsi une piste féconde afin de renforcer leur potentiel transformatif.

1.1 Les éSSa et les AML, des initiatives au service d'une transformation sociale ?

Les éSSa et les AML se revendent de projets politiques de transformation sociale. Ancrés dans la transformation du système alimentaire pour les éSSa et dans une transition socioécologique du système économique territorial pour les secondes, les points de départs de ces deux initiatives semblent converger. Elles partagent ainsi des constats communs auxquels la réponse apportée est un projet politique de transformation du système alimentaire et économique en passant par le choix, mené démocratiquement de lieux où s'alimenter avec un régime basé sur la réciprocité. Elles s'inscrivent dans le champ des « innovations sociales transformatrices » (Avelino *et al.*, 2019) qui visent à modifier les pratiques et les représentations dans une perspective de transition socioécologique. Ainsi en renforçant leurs coopérations, éSSa et AML illustrent comment elles alimentent les mécanismes de co-construction et d'animation à l'échelle territoriale. Pour les AML, les éSSa leur permettent d'atteindre des objectifs de justice sociale et pour les éSSa, les AML renforcent les impacts territoriaux, au-delà de la filière alimentaire. En effet, utiliser la monnaie locale comme monnaie de versement de l'allocation et de paiement auprès des professionnels conventionnés favorise la création de filière territorialisée et alimente les dynamiques territoriales.

Ces coopérations entre éSSa et AML renforcerait ainsi leur « efficacité sociale ». On cherche à comprendre les transformations depuis les territoires tout en prenant en compte le fait qu'il est également nécessaire que des interactions spécifiques entre niveaux (méso et macro) existent afin de déclencher une transformation systémique. Cela nécessite de déployer des mécanismes et actions favorisant la coopération et la coordination dans le but de faire émerger des nouvelles constructions territoriales qualifiés d'intermédiation territoriale.

1.2. L'intermédiation territoriale pour analyser la combinaison des IST

Dans les éSSa, l'analyse de l'intermédiation territoriale nous semble particulièrement adaptée pour décrypter ces mécanismes et actions favorisant la coopération au service d'un projet commun. En effet, les projets rassemblent une large diversité d'acteurs (associations, citoyens, recherche, collectivités, privés, ...) exerçant des fonctions initiales variées (production, distribution, consommation, gouvernance territoriale, ...). Ces derniers n'ont pas forcément l'habitude de travailler ensemble ou du moins avec autant de partenaires à la fois. Ils s'engagent dans cette coopération afin de co-construire un projet vecteur de transformation sociale. On cherchera ainsi si le cadre de l'intermédiation territoriale nous permet de comprendre cette coopération car elle vise à « identifier et caractériser les diverses formes et enjeux des interrelations entre acteurs et actrices, entre territoires, entre activités économiques, supposant dès lors que ce sont ces interrelations qui déterminent aujourd'hui la capacité d'adaptation de nos territoires » (Nadou et Talandier, 2020).

L'intermédiation territoriale est la combinaison de 5 rôles identifiés par Bourdin, Nadou et Obermöller (2020) : Entremetteur, Facilitateur, Médiateur, Orchestrator et Innovateur. Cette grille théorique a été également mobilisée dans le [carnet de la chaire n° 15](#) (Richard, 2025).

L'entremetteur est à l'initiation de la dynamique, il peut avoir l'idée, communément avec d'autres acteurs et actrices mais joue un rôle particulier dans la mise en lien de ces derniers, en provoquant la rencontre et en concrétisant la réflexion autour du projet commun.

Le facilitateur permet la circulation des savoirs au sein du réseau. Il joue un rôle clé dans la réussite du projet en favorisant le partage et le transfert de connaissances, technologies et compétences. Nous distinguons le rôle de facilitateur interne (à destination des coproducteurs et citoyens participants à l'éSSa) du facilitateur externe (actions dirigées vers des acteurs et actrices non membres de l'éSSa).

Le troisième rôle de l'intermédiation territoriale est le médiateur support à la construction et au développement de la confiance. Il s'agit de créer une dynamique de coopération où l'ensemble des acteurs et actrices du réseau se font confiance les uns les autres, dans leurs compétences propres et dans leurs actions à destination du projet commun. Afin de mieux cerner ce rôle, nous avons distingué les trois formes de confiance d'une monnaie (Aglietta et Orléan, 1998) : méthodique (confiance envers son moyen de paiement, à la stabilité de sa valeur, permettant aux usagers de réaliser des transactions routinières), hiérarchique (confiance envers l'émetteur de la monnaie), éthique (confiance dans les valeurs portées par le réseau où circule la monnaie).

L'avant-dernier rôle, celui d'orchestrator, touche à la pérennisation de la coopération. Il anime le réseau et fait vivre la dynamique en participant à la stratégie de coopération. Par ses fonctions, il est la clé de voûte du projet et participe généralement à sa gouvernance.

Enfin, le rôle d'innovateur correspond à la participation au processus d'innovation.

Nous mobilisons la grille des rôles d'intermédiation territoriale pour analyser le rôle de l'AML au sein des projets d'éSSa, de l'émergence au développement. L'étude approfondie des différents rôles de l'IT permet de souligner non seulement les mécanismes de coopération mais également de tensions ou conflits voire l'absence de relations.

1.3. Les sept cas étudiés

Afin d'analyser le rôle des AML dans d'intermédiation territoriale des éSSA, des entretiens semi-directifs ont été menés auprès de trois catégories d'acteurs et actrices pour chaque cas : un membre de l'AML, un acteur de l'éSSA, une structure (laboratoire d'innovation sociale, collectivité territoriale) ayant accompagné la démarche. Ces entretiens portaient sur leurs appréhensions de l'éSSA, leurs rôles respectifs et celui occupé par l'AML. Ils ont été retranscrits intégralement et codés selon les 5 fonctions de l'intermédiation territoriale.

Tableau 1 - Les éSSA mises en œuvre et étudiées

éSSA	Quand ?	Territoire de l'éSSA	AML du territoire	Allocation versée en...	Public visé (effectif)	Montant mensuel de l'allocation	Conventionnement
Soli'Doume	04/2022	Puy de Dôme	Doume	Doume	Tous (50)	Variable (en moy 45€)	Lieux de la ML
CAC	01/2023	Montpellier	Graine	MonA (€) ¹	Tous (350 foyers)	Fixe (100€)	Par les comités citoyens de la éSSA
SSAÉ	09/2024 05/2025	Métropole de Bordeaux	Gemme	Gemme	Étudiants (150)	Fixe (100€)	Lieux de la ML
CCA	04/2024 04/2025 (temps 1)	Département de la Gironde	Gemme	MonA (€)	Tous (100)	Fixe (150€/pers +75€/adulte sup)	Par les comités citoyens de la éSSA
EXPEÉ	09/2021 08/2022	Ville de Lyon	Gonette	Gonette	Étudiants (100)	Fixe (50€)	Lieux de la ML
Calim	10/2024	Lyon 8ème	Gonette	€ (via chéquiers verts)	Tous (110 foyers)	Fixe (150€/pers +75€ par pers supplémentaire et 45€ pour enfant de -14 ans)	Par les comités citoyens de la éSSA
Caissalim	09/2024	4 territoires dans l'aire urbaine de Toulouse	Sol-Violette	MonA (€)	Tous (325 foyers)	Fixe (100€/foyer)	Par les comités citoyens de la éSSA

NB : pour les AML Gemme et Gonette, il y a 2 éSSA sur le territoire, une avec l'AML (SSAÉ et EXPEÉ) et une sans (CCA et Calim)

¹ La MonA est un moyen de paiement spécifique pouvant être dépensé dans les lieux conventionnés par le comité citoyen. Elle repose sur le principe d'un chèque alimentaire utilisable une fois par le consommateur pour acheter des produits alimentaires conventionnés et directement reconvertis en euros par le professionnel l'acceptant.

2. Le rôle des AML dans les éSSA : trois idéaux-types pour trois formes d'intermédiation territoriale

En fonction de l'intensité de la coopération entre les éSSA et les AML, trois configurations idéales peuvent être distinguées. Dans le premier cas, l'AML joue un rôle d'intermédiation territoriale central, structurant fortement les interactions au sein de l'éSSA (3 cas). Le second idéal-type correspond à un rôle d'intermédiation territoriale périphérique, où l'AML intervient de manière limitée et moins structurante (2 cas). Enfin, le troisième type met en lumière l'absence de rôle de l'AML, caractérisée par l'absence de coopération avec les éSSA (2 cas).

Les 5 AML impliquées dans une éSSA endossent une fonction de facilitatrice (maintien de l'outil de paiement, gestion des logiciels, réception des cotisations, versement des allocations, liens techniques avec les professionnels, etc.) et d'innovatrice (proposition de solutions techniques adaptées aux besoins de l'éSSA, notamment en termes d'outil de cotisation-redistribution ou de fléchage² vers l'alimentation). On observe des différences entre les deux idéaux-types notamment au regard de leur rôle de médiatrice éthique, d'entremetteuse et d'orchestratrice. Enfin, dans 2 autres cas, l'AML est absente de l'IT de l'éSSA.

2.1. L'AML, intermédiaire centrale de l'éSSA

Dans les cas de Solidoume et des deux expérimentations étudiantes (SSAÉ et EXPEÉ), l'AML constitue l'intermédiaire territoriale centrale. Cette intermédiation territoriale centrale se distingue principalement car l'AML dans ces éSSA est entremetteuse (porteuse du projet dès ses prémisses) et orchestratrice (elle pilote l'expérimentation, organise et participe à la gouvernance). Ainsi, c'est à partir de l'EXPEÉ lyonnaise et de son bilan mitigé quant à la place des étudiants dans son orchestration que la SSAÉ de Bordeaux a été pensée comme un espace d'échange et de prise de décision avec « toutes les parties pre-

nantes. Donc des bénéficiaires, des individus, des associations d'étudiants, des associations d'aide alimentaire, des producteurs agricoles, maraîchers, des magasins, Biocoop, des collectivités locales et quand on se réunit, tout le monde est invité et la décision est prise » (E3, Gemme). La Gemme joue un rôle d'orchestration et de facilitation supplémentaire en préparant en amont des temps démocratiques lors des réunions de caisses locales, en décidant de ce qui est à l'ordre du jour et en préparant des scénarios.

Grâce à son rôle de médiation complet (méthodique, hiérarchique et éthique),

² Le fléchage vers l'alimentation signifie que les dépenses sont exclusivement orientées vers des dépenses alimentaires et exclu en conséquence toutes les autres dépenses (loisirs, achats courants hors alimentaires, etc.).

EXPÉRIMENTATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION ET ASSOCIATIONS DE MONNAIE LOCALE (AML) (éSSA) QUELLES COOPÉRATIONS TERRITORIALISÉES?

Quelle coopération entre éSSA et AML dans une perspective de transformation sociale?

INNOVATIONS SOCIALES TRANSFORMATRICES

• éSSA
Transformation du système alimentaire

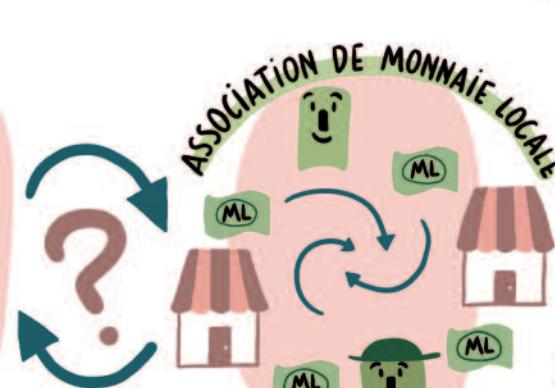
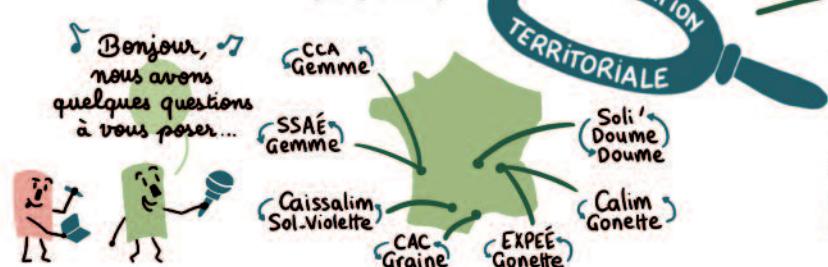
Leur coopération peut renforcer leur efficacité sociale

ancrage local

• AML
Transformation du système économique local

gouvernance démocratique

Pour comprendre ces interrelations utilisons l'



identifie 5 rôles:

- entremetteur
- facilitateur
- orchestrateur
- médiateur
- innovateur

• manque d'acculturation

CAR

• incompatibilités perçues

• AML

= prestataire technique

• risque de concurrence entre les 2 monnaies

• AML = absente de l'éSSA

• volonté de diversifier les éSSA

• enjeux techniques et économiques

TROIS IDÉAUX-TYPES

➢ AML = intermédiatrice centrale de l'éSSA
→ allocation versée en ML

• déploiement rapide du projet

• intégration du réseau existant

• renforcement de l'AML et de ses effets

➢ AML = intermédiatrice périphérique de l'éSSA
→ allocation versée en monnaie alimentaire

• AML = prestataire technique

• risque de concurrence entre les 2 monnaies

• AML = absente de l'éSSA

• volonté de diversifier les éSSA

• enjeux techniques et économiques

Bien que partageant des valeurs communes, le degré de coopération entre éSSA et AML est varié. De récentes expérimentations essaient de les associer de façon plus fluide et complémentaire, en s'appuyant sur les préconisations de l'étude et sur le mouvement SOL.

créateur et développeur de confiance, l'AML permet la mise en place très rapide du projet, son pilotage technique et conserve son « identité propre » (paiement en ML, mobilisation de son réseau de professionnels, de bénévoles). Endossant le rôle de médiatrice éthique, l'AML est garante de la confiance aux valeurs portées par son réseau de professionnels préalablement sélectionné et mis à disposition. Un des partenaires évoque ainsi la Doume : « *Nous avons déjà des réseaux à qui ont fait confiance, qui adhèrent, on a déjà un réseau assez large de distribution* » (E2, Sol'Doume). De même, le processus de sélection des professionnels de l'AML et son caractère démocratique sont reconnus : « *On a fait le choix [...] de dire, en fait, on prend des magasins qui sont déjà conventionnés, qui ont été validés par ailleurs par d'autres gens de manière démocratique* » (E14, EXPEÉ).

L'AML trouve dans ces projets une augmentation temporaire du nombre d'adhérent·es, de la masse monétaire et plus globalement le moyen de mener à bien des objectifs internes à l'association que seuls des projets de coopération multiparténariaux permettent. Les rôles d'entremetteur et d'orchestrateur nous permettent d'affirmer qu'ils sont coporteurs de ces projets. D'ailleurs, l'AML peut être **facilitatrice externe** pour l'éSSA, comme la Doume qui représente l'éSSA au sein du collectif national « pour une sécurité sociale de l'alimentation ».

2.2. L'AML, intermédiatrice périphérique de l'éSSA

Dans les cas de CAC et Caissalim, l'AML (Graine ou Sol-violette) joue un rôle d'IT périphérique. Elle participe à l'éSSA mais elle n'est **pas entremetteuse** (car elle est généralement conviée par la suite, et sur la base de son expertise technique, dans le processus de construction de l'éSSA mais ne l'initie pas) **ni orchestratrice** (elle ne participe généralement pas aux instances de pilotage et de gouvernance). Au sein de ces éSSA, les conseils de citoyens sont un enjeu clef. Après un large temps d'appropriation des enjeux du système alimentaire, ils sont amenés à prendre de nombreuses décisions (montant et modalités des cotisations, critères de conventionnement, professionnels sélectionnés dans le

réseau) et occupent donc des rôles endossés par les AML du première type (intermédiatrice centrale). Dans ce deuxième type, l'AML endosse un rôle de **facilitatrice interne**, (transmission de connaissances, actions de traduction) pour soutenir le rôle d'orchestration des porteurs et des citoyens, mais ne présente pas son fonctionnement et projet politique aux parties-prénanentes du projet, et en particulier aux citoyens : « *On a par exemple demandé à aller devant le comité citoyen de l'alimentation pour expliquer la position d'une monnaie locale telle que la Graine. Pour l'instant, on n'a pas pu y aller* » (E10, Graine). De même, le réseau de prestataires de la ML n'est pas mobilisé

par l'éSSA. La fonction de médiation éthique est totalement transférée au comité de citoyen de l'éSSA et l'AML endosse seulement les fonctions de **médiatrice méthodique et hiérarchique** du moyen de paiement, qui n'est pas la ML mais une MonA, un bon d'achat convertible en euros. On note un risque d'effacement de la ML au profit de la MonA, où il pourrait y avoir de la part des commerçants un « *effet d'aubaine en disant moi la MonA je la prends, mais finalement la Graine ça m'intéresse moins* » (E10, Graine).

Aussi, en tant qu'intermédiatrice périphérique, l'AML ne partage pas ses spécificités de ML du territoire mais aborde des questions plus larges visant à réaliser des transferts monétaires et à construire une solution adaptée à l'éSSA. On peut alors l'associer à un prestataire technique d'un projet dont elle partage les valeurs et les finalités et pour lequel elle est prête à contribuer de manière presque invisible, en effaçant son identité propre (titres de paiements externes, mobilisation de professionnels hors de son réseau). « *On est là en support sur le conventionnement des professionnels. Parce que nous, c'est notre cœur de métier. Dans une*

monnaie locale, on sait faire, d'aller démarcher des pros, de leur expliquer comment ça fonctionne, un système un peu complexe, de les accompagner, etc. Et du coup, vis-à-vis de Caissalim, on fait ça aussi » (E17, Sol-Violette). Dans ce cadre, la ML (Graine ou Sol-Violette) ne circule pas au sein de l'éSSA mais l'AML déploie des solutions pour répondre à l'enjeu du fléchage des paiements vers l'alimentation. Ainsi, elle se distingue en tant qu'**innovatrice technologique**, en créant un outil d'affectation parfaitement adapté aux besoins et objectifs de l'éSSA. Grâce au travail de l'AML Sol-Violette, Caissalim est par exemple la première éSSA à proposer une « carte vitale de l'alimentation » de façon palpable et concrète pour dépenser ses MonA grâce à un QR code.

Dans ce deuxième idéal-type, l'AML ne bénéficie pas d'une augmentation de titres de paiement en circulation ou de nombre d'adhérent·es professionnel·le·s. Le projet ne lui permet que partiellement d'avoir plus de visibilité car elle n'est pas diffusée sous le même nom et fait partie des partenaires non porteurs. Enfin, on note une possible concurrence entre ML et MonA.

2.3. L'AML, absente de l'intermédiation territoriale de l'éSSA

Enfin, dans deux autres cas (CCA et Calim), l'AML du territoire (Gemme ou Gonet) ne joue aucun rôle d'intermédiation territoriale. Ces cas ont permis de mettre en lumière **les principaux freins à la coopération**. Le mouvement Sol s'est notamment appuyé sur ces analyses pour mieux accompagner les AML qui aspirent à coopérer avec l'éSSA de leur territoire.

2 • Le rôle des AML dans les éSSA : trois idéaux-types pour trois formes d'intermédiation territoriale

Soulignons tout d'abord un **manque d'acculturation commune**. Les participants à une éSSA doivent se saisir des concepts de système alimentaire, démocratie alimentaire, réciprocité. Dans ce cadre, l'acculturation « supplémentaire » du comité citoyen comme des professionnels conventionnés au projet de l'AML et ensuite aux pratiques qui impliquent l'usage d'une ML, comme la circularité et la limitation des reconversions en euros, peuvent être des obstacles trop importants. « *On s'est dit que ça pouvait être bloquant pour certains commerçants potentiellement pour accepter ce moyen de paiement* » (E16, Calim), pour lesquels il est important qu'ils n'aient « *pas de double comptabilité* » (E7, CCA). De même les membres de l'AML doivent s'acculturer au fonctionnement des éSSA (conventionnement démocratique, fléchage vers l'alimentation, etc.).

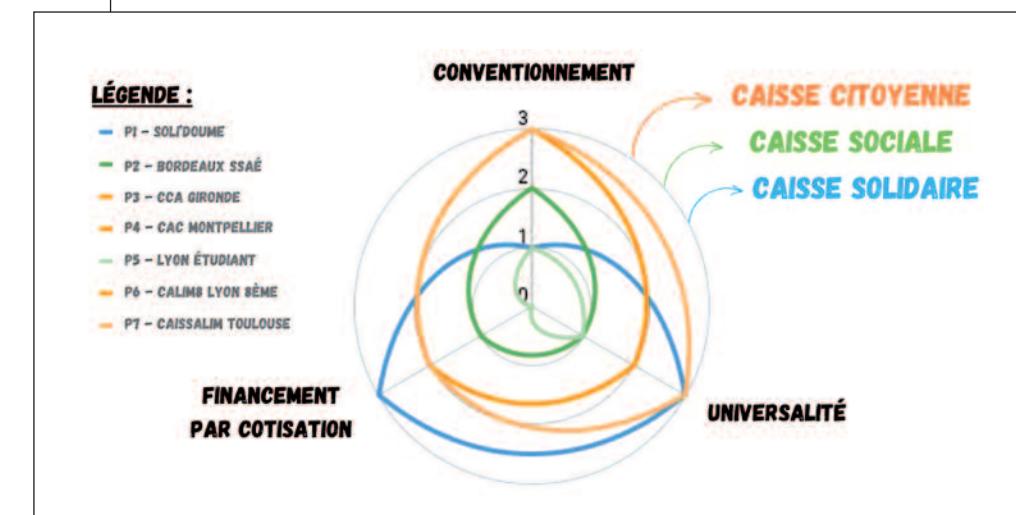
Ensuite, mener un **conventionnement démocratique** par les citoyens et citoyennes des caisses alimentaires en partant d'une feuille blanche est une démarche qui peut apparaître **incompatible avec le réseau préalable de circulation d'une ML**, même si la sélection des professionnel·les par l'AML se revendique comme démocratique. De même, les ML peuvent être dépensées dans l'ensemble des secteurs de l'économie. Or au sein des éSSA (ici, CCA), la volonté « *de pouvoir sanctuariser un budget alimentaire* » (E6, CCA) justifie parfois de ne pas mobiliser l'unité de compte ML (qui peut être utilisée auprès d'une diversité de professionnels dans l'alimentaire ou non) pour réaliser le versement de l'allocation.

De plus, il y a une **volonté de diversifier l'éSSA**, de tester différentes configurations, modalités et formes de gouvernance. L'enrichissement de la proposition politique par le bas implique de « *multiplier les expérimentations. Et on est persuadés de ça, c'est qu'en fait, il n'y a pas de mauvaises expérimentations. Ça ne fera que de la matière pour constituer, après, le modèle final* » (E14, Calim). Ainsi, concernant le **choix du système de paiement**, nous observons une palette de variables prises en compte : le coût, l'accès libre ou non du logiciel et les ressources humaines environnantes les maîtrisant.

Enfin, le dernier frein identifié repose sur des **questions de confiance, de coûts et de temps**. Si l'expertise de l'AML, sa connaissance des logiciels de gestion, de la comptabilité et des éléments législatifs lui offre souvent un avantage financier, ce n'est pas systématiquement le cas. Par ailleurs, des doutes existent sur la confiance vis-à-vis de la situation économique financière à laquelle fait face l'AML, ce qui peut mettre en péril sa pérennité sur le long terme. « *c'est plus en termes de coûts, en lien avec le budget disponible, et de garantie en termes de délai et de ... de sécurité aussi. Nous de dire, il y a quand même des enjeux politiques forts, il faut qu'on soit serein sur le fait qu'on va pouvoir avoir l'outil dans les temps et... et maintenir sur la durée quoi* » (E16, Calim). L'objectif est aussi de ne pas démultiplier les fragilités de ces structures, portant toutes les deux des innovations sociales transformatrices.

Conclusion

Bien qu'elles partagent un socle commun de valeurs et d'ambition de transformation du système alimentaire, la **coopération entre AML et éSSA n'apparaît pas comme une évidence**. L'analyse de ces sept cas d'éSSA donne à voir un **résultat assez paradoxal**. Ainsi, nous avons repéré **trois types d'éSSA** : « *Caisse citoyenne* », « *caisse sociale* » et « *caisse solidaire* », en fonction de leur proximité avec les trois piliers de la proposition politique de la SSA.



* Les projets de Gironde, Montpellier et Lyon 8ème sont superposés et s'affichent en orange foncé ici.

Source : Le Calvez (2024), p.22.

Les caisses citoyennes (dans notre échantillon : CAC, Caissalim, CCA et Calim), qui mettent au cœur de leur projet la démocratie alimentaire et le rôle du conseil citoyen, semblent être celles où l'**AML est périphérique ou absente dans l'intermédiation territoriale**. L'étude nécessite toutefois d'être prolongée pour mieux questionner la plus-value d'une AML dans une éSSA, notamment en termes de capacité à favoriser une logique de filières territorialisées.

L'étude est venue alimenter la réflexion du Mouvement Sol, qui, depuis 2022, anime une coordination alimentation et agriculture durable pour mettre en lien et outiller les AML co-porteuses de projets liés à l'alimentation. En 2024, il a participé au suivi de cette étude et à sa diffusion auprès des AML (espace web dédié, webinaires et ateliers lors des rencontres nationales).

Parmi les recommandations émerge l'idée d'un outil dit « double filtre » : le collectif d'habitants et d'habitantes reste souverain dans le conventionnement de lieux de distribution, mais une fois l'allocation encaissée par le ou la commerçante, elle devient de la ML et peut circuler dans l'ensemble du réseau de l'AML. Ce principe permet d'éviter l'écueil d'un pré-conventionnement par l'AML qui couperait l'élan de la co-construction démocratique, tout en permettant au territoire de bénéficier de la circularité de la ML. Cette monnaie fléchée vers l'alimentation conventionnée garde le caractère non-stigmatisant d'une ML mais peut être nommée autrement pour éviter l'image sociologiquement marquée que peuvent avoir les ML auprès de publics péri-urbains ou en précarité.

Depuis la parution de l'étude, de nouvelles coopérations ont émergé, associant plus finement AML et éSSA. Deux d'entre elles, qui ont vu le jour fin 2024, nous semblent intégrer parfaitement les recommandations de l'étude :

- Sol'i'cagnole, où la Cagnole, AML de l'Yonne, a un rôle d'intermédiation territoriale centrale. Cette dernière a adapté le module logiciel développé par la Doume (éSSA Sol'i'Doume) pour lui appliquer l'outil « double-filtre » évoqué plus haut.
- La Caisse Sociale de l'Alimentation de Saint-Étienne, où l'AML le Lien, a un rôle périphérique. L'AML a fourni à l'éSSA une déclinaison de son outil technique doté d'une identité graphique différente de celle de la ML, et s'est engagée à accueillir dans son réseau tous les professionnels conventionnés qui n'en feraient pas encore partie.

Aujourd'hui, ces modèles inspirent de nombreux territoires, et d'autres modalités de coopération ne cessent d'émerger. L'étude nourrit l'accompagnement du Mouvement Sol, qui permet aux nouvelles initiatives de bénéficier de l'expérience de celles qui les ont précédées.

Bibliographie

- Aglietta, M. et Orléan, A. (1998) *La monnaie souveraine*, Odile Jacob.
- Avelino F., Wittmayer J. M., Pel B., Weaver P., Dumitru A., Haxeltine A., Kemp R., Jørgensen M. S., Bauler T., Ruijsink S. et O'Riordan T. (2019), « Transformative social innovation and (dis)empowerment », *Technological Forecasting and Social Change*, vol. 145, pp. 195-206, <https://doi.org/10.1016/j.techfore.2017.05.002>
- Blanc J., Fare M. et Oriane Lafuente-Sampietro, (2024), [Les monnaies locales associatives en France : quel bilan après une dizaine d'années de développement ?](#) Carnet de la chaire ESS, n°10.
- Bourdin S., Nadou F. et Obermöller A. (2020) Comment les politiques publiques favorisent-elles les dynamiques collaboratives d'innovation ? Analyse du management de l'intermédiation territoriale. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, Février(2), 311-335.
- Le Calvez J. (2024), [Les monnaies locales et la sécurité sociale de l'alimentation. Étude du rôle des associations des monnaies locales dans ces nouvelles coopérations territoriales](#), Mémoire de Master 2, institut Agro Rennes-Anvers.
- Martin T. et Cohen S. (2024), *De la démocratie dans nos assiettes. Construire une Sécurité sociale de l'alimentation*, Editions Charles Léopold Mayer.
- Nadou F. et Talandier M. (2020), Intermédiation territoriale : des lieux, des liens, des réseaux, des acteurs, *Géographie, Economie et Société*, vol.22 n°3.
- Richard H. (2025), [Tissage d'acteur.rices pour un projet textile rhônalpin : différents rôles d'intermédiation territoriale](#), Carnet de la Chaire ESS, n°15. .

Illustration de couverture / Laura Olivier

Synthèse graphique / Florence Rhode — Scicabulle

Direction artistique / Léa Courvoisier et Alex Lafourcade
Direction de la communication, Université Lumière Lyon 2

Relectures / Anne Delos, Sylvain Celle et Isabelle Garcia Piqueras

Comité de rédaction / Comité de suivi de la Chaire ESS

Exécution graphique / Patrick Metzger et Martine Chaillou

Secrétariat de rédaction / Emilie Lanciano

Angèle Dransart

Angèle Dransart est chargée de mission au Mouvement Sol, fédération des monnaies locales complémentaires. Précédemment salariée d'une monnaie locale, elle a travaillé sur une des premières initiatives inspirées de la Sécurité sociale de l'alimentation et participe à la coordination du Collectif national vers une SSA.

Marie Fare

Marie Fare est maîtresse de conférences en sciences économiques au sein du laboratoire Triangle de l'Université Lyon 2 et membre de la chaire ESS. Ses recherches se concentrent sur la pluralité monétaire, particulièrement sur les monnaies qualifiées de sociales, complémentaires ou alternatives analysées au prisme des enjeux territoriaux.

Julie Le Calvez

Julie Le Calvez est ingénierie agronome. Elle a réalisé son stage de fin d'étude en tant qu'ingénierie de recherche au sein de la chaire ESS, et est lauréate du prix 2024 des mémoires en ESS, décerné par le CJDES. Elle est désormais responsable de concertation et référente au suivi des avis au Conseil National de l'Alimentation.

Séverine Saleilles

Séverine Saleilles est maîtresse de conférences en sciences de gestion au sein du laboratoire Coactis de l'Université Lyon 2 et membre de la chaire ESS. Ses recherches portent sur les systèmes alimentaires alternatifs et les enjeux de justice alimentaire.

Expérimentations de Sécurité Sociale de l'Alimentation et associations de monnaies locales : quelles coopérations territorialisées ?

*Angèle Dransart, Marie Fare,
Julie Le Calvez et Séverine Saleilles*
— Décembre 2025

Expérimentations de Sécurité Sociale de l'Alimentation (éSSA) et Associations de Monnaies Locales (AML) partagent un projet de transformation du système alimentaire et économique passant par le choix, mené démocratiquement par des groupes locaux, de lieux où consommer et parfois ces deux initiatives coopèrent. Au printemps 2024, nous avons étudié 7 éSSA pour justement comprendre les mécanismes de coopération entre ces deux innovations sociales transformatrices et questionner le rôle d'intermédiation territoriale que pouvaient endosser (ou pas) les AML au sein des éSSA. Ce carnet restitue les principaux enseignements de cette étude.

